SIVOM
DES TROIS VALLÉES

**Comité Syndical du mardi 30 juin 2026 à 18 heures**
**Salle du conseil municipal – Giberville**
**Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 30 juin, le Comité Syndical du SIVOM, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal à Giberville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

**Etaient présents :**
Hélène BURGAT, Damien DE WINTER, Jean-Marie GUILLEMIN, Joël JEANNE, Bertrand LANGRAND, Lilian LEBON, Guy LECOEUR, Christophe LELIEVRE, Didier LIZORET, Sami MAHMOUD, Fanny MARQUIER, Fabienne MOREL, Mustapha MZARI ROSSI, Xavier ONRAED, Florence REVEL-BREE, Serge RICCI, Olivier VELASQUEZ.

**Absents excusés avec pouvoir :**
Catherine AUBERT (pouvoir à Florence REVEL-BREE), Monique BOBLIN (pouvoir à Lilian LEBON), Vincent FERCHAUD (pouvoir à Fanny MARQUIER), Catherine GODARD (pouvoir à Hélène BURGAT), Emmanuelle LEPETIT (pouvoir à Serge RICCI), Fabrice PINTHIER (pouvoir à Guy LECOEUR).

**Absents excusés** :
Kévin LEBRET, Marc POTTIER.

**Secrétaire de séance :** Damien DE WINTER

*Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.*

Monsieur DE WINTER est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**
- Approbation de la séance du Comité Syndical du 3 mars 2026 et du 28 avril 2026
- Règlement intérieur du comité syndical
- Création de poste / tableau des emplois
- Révision du RIFSEEP pour les agents contractuels
- Remboursement de frais / agent
- Tarification des piscines : tarif de mise à disposition de créneaux et encadrement pour le sport santé
- Questions diverses

Les procès-verbaux des comités syndicaux du 3 mars 2026 et du 28 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Madame BURGAT souligne le succès des ouvertures gratuites décidées dans la période de canicule. Un BNSSA a été embauché à cette occasion pour garantir la sécurité des nageurs. Elle remercie les agents du SIVOM pour leur mobilisation.
Monsieur POTTIER suggère que soit aussi étudiée la possibilité d'augmenter les plages d'ouverture des piscines en période de canicule. Monsieur JEANNE suggère de mettre à disposition les bus des villes pour organiser les déplacements vers les piscines et favoriser leur usage (difficultés à se déplacer de certaines personnes en période de fortes chaleurs).

## Règlement intérieur du comité syndical

Mme BURGAT rappelle que le comité syndical du SIVOM doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Elle présente le projet de règlement intérieur qui est sensiblement le même que celui en vigueur jusqu'à présent.

Vu le projet de règlement intérieur transmis aux conseillers, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Création de poste / tableau des emplois

Mme BURGAT propose au comité d'approuver l'évolution du tableau des postes comme suit :

Filière sportive

- ✓ Création au 1er septembre 2026 :
  - D'un poste à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1e classe (n° 185) et fermeture, à la même date, d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2e classe (n°9).
  - D'un poste à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2e classe (n° 186) et fermeture, à la même date, d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives (n°51).

Filière technique

- ✓ Création au 1er septembre 2026 :
  - D'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 1e classe (n°187) et fermeture à la même date d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe (n°135)
  - D'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 2e classe (n°188) et fermeture à la même date, d'un poste d'adjoint technique (n°126)

- ✓ Création au 1er juillet 2026 :
  - D'un poste à temps complet d'adjoint technique (n°190) et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1e classe (n°156)

Filière culturelle

- ✓ Création au 1er septembre 2026 :
  - D'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2e classe à 4h00 (n°189) et fermeture à la même date d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2e classe à 8h00 (n°165).

Délibération adoptée à l'unanimité.

## Révision du RIFSEEP pour les agents contractuels

Mme BURGAT indique que le SIVOM doit faire appel à des agents contractuels dans l'attente d'une décision sur l'avenir de la piscine de Mondeville, sur des contrats dits d'Accroissement temporaires d'activité (ATA), agents qui exercent les mêmes missions que les agents titulaires. Il semble donc légitime de valoriser leur travail en leur ouvrant le droit aux primes du RIFSEEP.
Le RIFSEEP adopté le 17 février 2024 exclut les agents embauchés au titre de ces ATA.

Il est proposé de modifier l'article 1 de la définition du RIFSEEP et de permettre d'attribuer une IFSE aux agents contractuels ATA, après 12 mois d'affectation, à temps non complet ou complet, ou à temps partiel.

En conséquence, l'article 1 serait modifié comme suit à compter du 1er septembre 2026 :

**« A – Définition de l'IFSE**

**Article 1 : Bénéficiaires**
-Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ;
-Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ;
-Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ;

- Dès leur affectation sur un poste permanent, au sens de l'article 110 de la loi N° 84-53,
- Après 12 mois de présence au sein de la collectivité, sur une période de référence de 14 mois, en cas d'emploi non permanent (remplacement *et accroissement temporaire*).

Les agents contractuels sur poste pour contrat de projet ou saisonniers sont exclus du RIFSEEP. »

Tous les autres articles de la délibération 2024-01 d'instauration du RIFSEEP ainsi que son annexe restent inchangés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## Remboursement de frais à un agent

M. GUILLEMIN indique qu'à titre exceptionnel, il est nécessaire de permettre le remboursement d'un agent qui a réalisé une dépense à ses frais pour les besoins du service sans engagement comptable préalable, pour le compte du SIVOM, faute de solution de paiement facilité. En l'espèce, il s'agira de rembourser 26,99 € à l'agent pour l'achat de balles pour les séances de bébé nageurs auprès de l'enseigne La Grande Récré.

Il est rappelé que dans la comptabilité publique, toute dépense doit être précédée d'un engagement juridique et comptable.
Il a par ailleurs été rappelé à l'agent qu'il ne pouvait pas engager des sommes sur ses deniers personnels.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## Tarif des piscines

M. DE WINTER explique qu'il est proposé de maintenir les tarifs 2025-2026 pour l'année 2026-2027, compte tenu de la mise en place récente de la nouvelle grille de tarifs (délibération du 24 juin 2025 n°2025-19), notamment pour les animations.

La grille serait donc la suivante :

## TARIFS DES PISCINES POUR L'ANNEE 2026/2027

| ENTREES | |
|---|---|
| Gratuit pour les - de 4 ans | |
| Entrée individuelle Adultes à partir de 18 ans | 3,00 € |
| Tarif réduit, entrée individuelle enfants de 4 à 17 ans, étudiants, familles nombreuses, demandeur d'emplois*, personne en situation de handicap*, CE et COS | 2,50 € |
| Entrée groupe Enfants (à partir de 10 personnes) | 2,00 € |
| Entrée groupe Adultes (à partir de 10 personnes) | 2,50 € |
| Entrée Visiteurs (sans baignade) | 2,00 € |
| **CARTES** | |
| Cartes 10 entrées Adultes | 25,00 € |
| Cartes 10 entrées tarif réduit Enfants, Etudiants, familles nombreuses, demandeur d'emplois*, personne en situation de handicap*, CE et COS | 20,00 € |
| Carte annuelle de date à date nominative piscine de Mondeville ou Colombelles | 175,00 € |
| **LECONS** | |
| Leçon de natation individuelle habitant du SIVOM | 10,00 € |
| Leçon de natation individuelle habitant hors SIVOM | 15,00 € |
| **STAGES DE NATATION COLLECTIFS / 4 séances** | |
| Stage de natation habitant du SIVOM | 40,00 € |
| Stage de natation habitant hors SIVOM | 50,00 € |
| **STAGES DE NATATION COLLECTIFS / 8 séances** | |
| Stage de natation habitant du SIVOM | 70,00 € |
| Stage de natation habitant hors SIVOM | 85,00 € |
| **Animation / carte valable 1 an à compter de la date d'achat pour 1 seule animation sur l'une des deux piscines **** | **Aquagym, training…** |
| Carte 10 séances habitant SIVOM | 80,00 € |
| Carte 10 séances habitant hors SIVOM | 90,00 € |
| | **Aquabyke, bébés nageurs…** |
| Carte 10 séances habitant du SIVOM | 90,00 € |
| Carte 10 séances habitants hors SIVOM | 100,00 € |
| **Animation ponctuelle** | |
| Animation ponctuelle habitant SIVOM | 10,00 € |
| Animation ponctuelle habitant hors SIVOM | 15,00 € |
| **Obtention d'un brevet de natation** (entrée piscine comprise) | 5,00 € |
| ***sur présentation d'un justificatif** | |
| ****1ère séance d'essai gratuite** | |

| Créneau avec enseignement pour les écoles et collèges hors SIVOM | |
|---|---|
| **Piscine de Mondeville ou Colombelles** | **100,00 €** |

| Mise à disposition ponctuelle des piscines | |
|---|---|
| **Tarif horaire** | **50,00 €** |
| **1/2 journée (4h00 maximum)** | **180,00 €** |
| **Journée (plus de 4h00)** | **350,00 €** |

Il est cependant proposé de modifier le tarif annuel de mise à disposition d'un créneau des piscines avec animation à des organismes privés en le réduisant de 3 000 € (tel que fixé dans la délibération n°2025-28 du 14 octobre 2025), à 2 500 €.

En effet, le Club Sport-Santé qui sollicite ce créneau pour des personnes en convalescence qui viennent sur ordonnance, a demandé une baisse de tarif pour pouvoir maintenir l'activité proposée et rentrer dans ses frais.

La Commission Sport du 23 juin 2026 a émis un avis plutôt favorable à cette baisse de tarif.

M. GUILLEMIN explique que la Commission Finances-Travaux réunie le 9 juin 2026 a émis un avis réservé, par manque d'informations. Monsieur LECOEUR et Monsieur LIZORET regrettent effectivement de ne pas avoir eu connaissance du bilan de cette entreprise et mettent en avant son caractère commercial, qui n'est pas dans les missions du SIVOM de soutenir.

Monsieur ONRAED souligne que ce n'est peut-être pas une pratique sportive comme les autres dans le sens où cette entreprise propose des activités très adaptées à des publics fragiles, en vraie difficulté physique.

Après débats, la proposition de baisse du tarif de mise à disposition à des organismes privés est rejetée.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de maintenir en l'état les tarifs 2025-2026 pour l'année 2026-2027 à compter du 1er septembre.

## Questions diverses

Le SIVOM accueillera à la fin de l'été la nouvelle directrice du conservatoire, Madame Pauline LEROY.

Concernant les travaux de la piscine de Colombelles et le sujet des cloques, le pourvoi en référé contre la société KAPSUL et le maitre d'œuvre a été transmis. Le SIVOM est en attente de la désignation d'un expert.

La séance est levée à 18h35.

Le secrétaire de séance
Damien DE WINTER

La Présidente
Hélène BURGAT